

ANNEXE 6

Rapport de phase 3 : Recensement des enjeux

Date d'approbation : 18 JUIL. 2017

Signature :

Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Christophe MIRMAND

Plan de prévention des risques littoraux de Saint Malo

Recensement des enjeux



The expert in **WATER ENVIRONMENTS**

Direction départementale des
territoires et de la mer d'Ille et Vilaine



Rapport
26 mai 2016



Plan de prévention des risques littoraux de Saint Malo

Document de travail



Le Préfet de la Région Bretagne
Le Préfet de la Région Ile de France



Plan de prévention des risques littoraux de Saint Malo

Recensement des enjeux

Préparé pour Direction départementale des territoires et de la mer
d'Ille et Vilaine
Représenté par Mr Peinturier



Chef de projet	Jean-Paul Ducatez
Numéro de projet	21800246
Date de validation	26 mai 2016
Révision	1.1
Catégorie	Ouvert



Plan de protection des réseaux
de Saint-Martin
Mars 2016



SOMMAIRE

1	Introduction	3
2	Recensement de enjeux	4
3	Caractérisation de la vulnérabilité	8

TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies exposées aux aléas centennaux	8
Tableau 2 : Superficies exposées aux aléas centennaux par intensité	8
Tableau 3 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux.....	9
Tableau 4 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux par intensité.....	9
Tableau 5 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux + changement climatique par intensité.....	9
Tableau 6 : Population résidente exposée aux aléas centennaux.....	10

ANNEXES

- A – Etablissements sensibles sur le territoire communal de Saint Malo
- B – Cartographie de l'aléa
- C – Cartographie des enjeux



SOMMAIRE

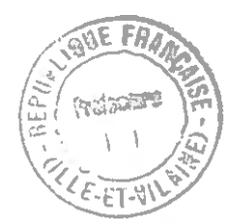
1	INTRODUCTION	1
2	DESCRIPTION DE L'ÉTUDE	2
3	PRÉSENTATION DE LA RÉGION	3

TABLEAU

4	TABLEAU 1 : PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	4
5	TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION	5
6	TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	6
7	TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE	7
8	TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN ÉNERGIE	8
9	TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION EN ÉNERGIE	9

ANNEXES

10	ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE	10
11	ANNEXE 2 : DONNÉES DE RÉFÉRENCE	11
12	ANNEXE 3 : ÉVALUATION DES INCERTITUDES	12



1 Introduction

1.1 Contexte

La vulnérabilité d'une grande partie du littoral français s'illustre à travers des phénomènes tels que le recul du trait de côte, la submersion marine ou l'érosion des dunes. Ces processus directement liés à l'action marine peuvent être aggravés par les activités humaines.

Le littoral constitue également une zone de forte fréquentation, ce qui se traduit par une urbanisation intensive de plus en plus proche de la mer et donc de plus en plus vulnérable aux risques liés à la mer.

Dans l'objectif de limiter la vulnérabilité des biens et des personnes, des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) sont élaborés.

La DDTM d'Ille-et-Vilaine a mandaté DHI pour la mise en place du PPRL de Saint-Malo au sens de la méthodologie proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Le présent rapport a pour objet de présenter la phase de recensement des enjeux réalisée dans le cadre de ce projet.

1.2 Cadre méthodologique

Les plans de préventions des risques naturels prévisibles sont régis par le Code de l'Environnement par les articles L 562-1 à L562-9. Le décret n° 95-1089, modifié par les décrets n° 2005-3 du 4 janvier 2005 n° 2007-1467 du 16 octobre 2007, précise les procédures et dispositions relatives à l'élaboration des plans de préventions des risques naturels prévisibles.

Ces plans de prévention des risques ont pour objet :

- De délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru. Sur ces dernières, il s'agit :
 - Soit d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle
 - Soit de prescrire les conditions dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles doivent être réalisés, utilisés ou exploités, afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines;
- De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions telles que prévues dans le point précédent ;
- De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones mentionnées dans les deux points précédents, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers;
- De définir, dans les zones mentionnées aux deux premiers points, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages et des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan de prévention et qui doivent être prises en considération par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

Par ailleurs, la méthodologie de détermination des aléas littoraux est précisée dans la circulaire du 27 juillet 2011 et dans le guide méthodologique d'élaboration des PPRL actuellement en cours de refonte. Les principales conclusions de ce guide qui influencent le travail de détermination de l'aléa sont :

- La prise en compte du changement climatique dans la définition des niveaux marins ;
- La prise en compte des impacts du réchauffement climatique à l'horizon 2100 ;
- La prise en compte de l'ensemble des phénomènes dynamiques pour l'établissement du scénario de référence (composantes statiques du niveau marin et composantes dynamiques liées à l'action de la houle) ;
- La prise en compte des incertitudes ;
- L'élaboration de cartes informatives en absence d'ouvrage de protection ou de dispositifs naturels participant au système de protection ;
- L'étude de l'aléa érosion côtière.

L'élaboration du PPRSM de Saint-Malo a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2010.

2 Recensement de enjeux

Il s'agit de recenser et de caractériser les enjeux présents sur la zone d'étude. Pour cela, un travail de recueil de données auprès de différents acteurs du territoire malouin a été réalisé, à savoir :

- La Ville de Saint Malo,
- Le Conseil Départemental d'Ile et Vilaine,
- La DREAL Bretagne,
- Le Syndicat départemental d'Incendie et de Secours,
- La Régie Malouine des Eaux,
- ERDF,
- GRDF

Ainsi, après contact avec ces différentes structures, les données suivantes ont été collectées :

Données	Source
Plans Locaux d'Urbanisme	Ville de Saint Malo
Plan Communal de Sauvegarde	Ville de Saint Malo
Centres de secours et ERP	SDIS35
BD Topo	DDMT35
Données cadastrales (bâtiments et parcelles)	Ville de Saint-Malo
Postes de relèvement, canalisations gravitaires, canalisations de refoulement	Régie Malouine des Eaux



Données	Source
Informations diverses sur le Port	Conseil Régional
Postes électriques	ERDF
Entreprises artisanales	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Réseaux et organes Gaz	GRDF
Etablissements SEVESO	DREAL Bretagne

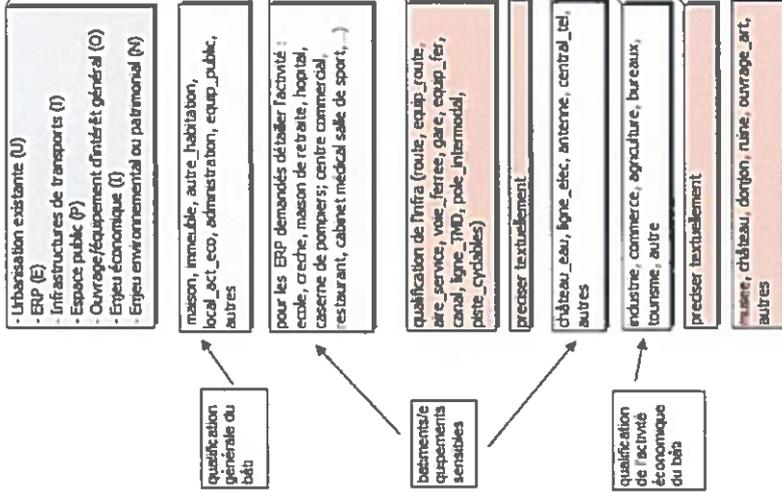
Les enjeux ont été recensés à l'échelle de la ville de Saint-Malo.

Ces données ont ensuite été compilées et mises en forme sous ArcGIS 10.0 dans différents fichiers au format Shape selon la norme COVADIS. Les fichiers générés sont les suivants ::

- L_BATI_ENJEU_PPRN_2012_35.shp contenant les polygones du bâti,
- N_ENJEU_PPRN_2012_S_35.shp avec les autres éléments surfaciques recensés,
- N_ENJEU_PPRN_2012_P_35.shp avec les données ponctuelles,
- N_ENJEU_PPRN_2012_L_35.shp avec les données linéaires.

STANDARD PPRM modifié

TPOLOGIES



Objets géographiques

↳ S. L. P 3 tables distinctes

Structure for table: **W_EIJEU_PPRM_AAAAHHHJJJJJJPL_ddd**

Field	Name	Type	Width	Dec
1	ID_MAP	Integer	11	16
2	ID_GASPAR	Character	18	16
3	DESCRIPT	Character	100	16
4	CATEGORE	Character	5	16
5	DENTANNEE	Character	4	16
6	ID_OBJET	Character	40	100
7	SRCE_INF0	Character	100	100
8	SRCE_ID	Character	100	100

Principe : puisque l'enquête terrain permet de qualifier les bâti, donner la possibilité de saisir ces informations dans la table de manière plus précise que la demande COVADNS.

Structure for table: **K_EIJEU_BATI_PPRM_AAAAHHHJJJJJJPL_ddd**

Field	Name	Type	Width	Dec
1	ID_MAP	Integer	11	16
2	ID_GASPAR	Character	18	16
3	ID_OBJET	Character	100	16
4	NBRE_LGT	entier		
5	NBRE_ETAGES	entier		
6	SS-SOL	Boolean		
7	SURELEVATION	Boolean		
8	PROTECTION_IND	Boolean		

LEGENDE

Attributs du standard COVADS

Attributs supplémentaires

Attributs devant figurer dans la base mais qualification à renseigner uniquement si la donnée est produite lors du recensement terrain



2.1 Enjeux linéaires

Les enjeux linéaires identifiés sur la zone d'étude font référence aux infrastructures de transport ainsi qu'aux équipements liés à l'eau et sont les suivants :

- les routes et chemins,
- les conduites eau potable et assainissement,
- les voies ferrées.

Les enjeux linéaires sont stockés dans le fichier N_ENJEU_PPRN_2010_L_35.shp

2.2 Enjeux ponctuels

Les enjeux spécifiques identifiés sont les suivants :

- les Etablissements Recevant du Public (ERP), à savoir :
 - les établissements sensibles
 - les espaces publics ouverts et les équipements sportifs
 - les autres ERP.
- les activités, à savoir :
 - les principaux établissements industriels et commerciaux ne recevant pas du public
 - les infrastructures portuaires.
- les ouvrages et équipement d'intérêt général, à savoir :
 - les équipements d'eau potable
 - les stations d'épuration
 - les autres équipements d'assainissement
 - les postes électriques
 - les répartiteurs téléphoniques

Les enjeux ponctuels sont stockés dans le fichier N_ENJEU_PPRN_2010_P_35.shp

Les établissements sensibles sont mentionnés en annexe A.

2.3 Enjeux surfaciques

Les enjeux surfaciques font référence aux bâtiments, aux infrastructures (sportives, agricoles ou ferroviaires) et aux zones d'intérêt particulier (zone naturelle ou zone économique à urbaniser).

Les bâtiments sont caractérisés par leur hauteur, le nombre d'étages et par leur type :

- Bâtiment commercial
- Bâtiment indifférencié
- Bâtiment industriel
- Bâtiment sportif
- Château
- Eglise
- Fort, blockhaus, casemate
- Gare
- Mairie
- Sous-préfecture
- Tour, donjon, moulin

Les enjeux surfaciques sont stockés dans le fichier N_ENJEU_PPRN_2010_S_35.shp et les bâtiments figurent dans le fichier L_ENJEU_BATI_PPRN_2010_S_35.shp.

3 Caractérisation de la vulnérabilité

3.1 Méthodologie

Comme indiqué précédemment, la cartographie des enjeux a été réalisée à l'échelle communale. Afin de caractériser la vulnérabilité à proprement parler, c'est-à-dire de mettre en évidence les personnes, les biens et les activités effectivement susceptibles d'être menacés par la survenue d'un phénomène, seuls les enjeux situés dans les zones soumises aux aléas identifiées en phase 2 ont été retenus. A noter que les zones de précautions et les zones soumises aux chocs mécaniques sont considérées comme des zones en aléa très fort.

Les éléments chiffrés inhérents à la vulnérabilité et présentés dans la suite de ce document sont comptabilisés dans l'emprise de l'aléa centennal (T100) et centennal avec changement climatique (T100CC).

Les superficies soumises à cet aléa sont présentées dans le tableau suivant. Les surfaces exposées demeurent modérées puisque un peu plus de 4% des territoires communaux sont touchés par l'aléa centennal. Toutefois, il s'agit d'un territoire fortement urbanisé.

Tableau 1 : Superficies exposées aux aléas centennaux

Aléa	Superficie totale (en ha)	Superficie exposée aux aléas (en ha)	Superficie exposée par rapport à la superficie totale (en %)
T100	3641.4	152.97	4.2%
T100CC	3641.4	309.99	8.5%

La superficie des emprises soumises aux aléas et les intensités associées sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Superficies exposées aux aléas centennaux par intensité

Aléa	Superficie exposée aux aléas							
	Aléas faibles		Aléas moyens		Aléas forts		Aléas très forts	
	(en ha)	(en % de la superficie communale)	(en ha)	(en % de la superficie communale)	(en ha)	(en % de la superficie communale)	(en ha)	(en % de la superficie communale)
T100	62.02	1.7%	41.47	1.1%	22.97	0.6	26.51	0.7%
T100CC	80.61	2.2%	99.55	2.7%	83.25	2.23	46.54	1.3%

3.1.1 Vulnérabilité des bâtiments

La base de données du bâti permet de qualifier le nombre d'étages des bâtiments en distinguant les bâtiments :

- de plain-pied
- avec un étage (R+1)
- avec deux étages ou plus (R+2).

Le Tableau 3 dénombre les bâtiments de chaque type exposés aux aléas centennaux (hors bande de précautions et bande de chocs mécaniques). De manière générale, tout bâtiment issu du cadastre et pourvu d'une superficie inférieure à 20 m² a été répertorié dans cette classe (en conformité avec les observations de terrain).

Tableau 3 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux

Aléa	Nombre de bâtiments	Type de bâtiment		
		Plain-pieds	R+1	R+2 et plus
T100	829	58	159	612
T100CC	1967	107	522	1338

Les tableaux suivants présentent la typologie des bâtiments identifiés pour chaque intensité d'aléas sur chacun de ces secteurs. Une distinction a été faite au sein des bâtiments de plain-pied de manière à mettre en évidence les principaux bâtiments concernés accueillant des emplois.

Tableau 4 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux par intensité

Intensité d'aléa	T100		
	PP	R+1	R+2 et plus
Faible	39	111	359
Moyen	9	7	111
Fort	6	39	41
Très fort	4	2	101

Tableau 5 : Typologie des bâtiments exposés aux aléas centennaux + changement climatique par intensité

Intensité d'aléa	T100 CC		
	PP	R+1	R+2 et plus
Faible	32	198	654
Moyen	30	207	320
Fort	37	109	252
Très fort	8	8	112

3.1.2 Population résidente exposée

La quantification de la population résidence impactée par les aléas sur chaque commune est effectuée conformément à la méthodologie suivante :

- Identification de la population totale de la commune sur la base des données INSEE du recensement de 2012. Cette dernière est de 44620 personnes.
- Identification de la population fiscale de la commune, à l'échelle d'un carroyage de 200 m de côté, sur la base des données INSEE de 2012. Celle-ci est de 45287,5.
- Détermination d'un coefficient correcteur entre les données du recensement (population totale) et les données de la population fiscale. Celui-ci est de 0.985.
- Définition de la population exposée aux aléas par application du coefficient correcteur sur la population fiscale exposée correspondante.

Comme l'indique le tableau suivant, l'ordre de grandeur du nombre d'habitants qui pourrait être touché par l'occurrence d'un événement centennal serait d'un peu moins de 10450 personnes.

Tableau 6 : Population résidente exposée aux aléas centennaux

Commune	Nombre total d'habitants exposés aux aléas	Population exposée aux aléas par rapport à la population totale
T100	10672	24%
T100 CC	15352	34%

ANNEXE A – Etablissements sensibles sur le territoire communal de Saint Malo



Les établissements sensibles situés dans l'emprise de la zone de l'aléa pour l'évènement de référence actuel sont en gras dans les listes ci-dessous.

Etablissements scolaires

Ecoles élémentaires et maternelles

- **Maternelle Grand Bé – 3, rue Saint-Sauveur**
- Maternelle Bel Air – 18, rue de Bel Air
- Maternelle Bellevue – 1, rue Descartes
- Elémentaire Bellevue – 3, rue Descartes
- Maternelle Boulnaye – allée de la Goélette*
- Maternelle Cité – 7, rue du Glorieux
- Elémentaire Cité – 7, rue du Glorieux
- **Maternelle Courtoisville – 2, rue René Rosse**
- **Elémentaire Courtoisville 48, av du 47ème RI**
- **Maternelle Découverte – Rue de la Mer du Sud**
- **Elémentaire Découverte - 1, rue Le Gentil**
- **Maternelle Daniel Gélín – 3, bd Villebois Mareuil**
- Maternelle Gentillierie – 125, bd du Rosais
- Elémentaire Gentillierie – 123, bd du Rosais
- **Elémentaire Grand Bé – 1, rue des Bouchers**
- **Maternelle Islet – 1, rue du Chili**
- **Elémentaire Islet – 1, rue du Chili**
- Maternelle Legatelois – 25, rue du Gl Castelnaud
- Elémentaire Legatelois – 11, rue Ch Le Goffic
- Elémentaire La Nation – 35, rue de la Nation
- Maternelle Per Jakez Hélias – 11, rue Cl Monet
- Elémentaire Per Jakez Hélias – 11, rue Cl Monet
- Maternelle Quelmer – Rue de la Passagère
- **Elémentaire Rocabey – 28, bd Villebois Mareuil**
- Maternelle Trianon – 34, rue de la Nation
- Maternelle Paul Turpin – 4, rue M.L. Barrault
- Maternelle A. Vannier – Rue Bosquet aux Pommes
- Elémentaire A. Vannier – Rue Bosquet aux Pommes
- Elémentaire A. Fristel – 5, rue des Six Frères Ruellan
- Maternelle J. de Lamennais – 56, rue de la Chesnaie
- Elémentaire J. de Lamennais – 56, rue de la Chesnaie
- Maternelle Montjoie – 81, rue de Riancourt
- Elémentaire Montjoie – 81, rue de Riancourt
- **Maternelle N.D. Auxiliatrice – 54, rue Ernest Renan**
- **Elémentaire N.D. Auxiliatrice – 40, av de Moka**
- **Mat. et Elémentaire Ste Croix – 30, rue Ville Pépin**
- **Mat et Elémentaire Ste Agnès – 30, rue Ville Pépin**
- **Maternelle Ste J. d'Arc Choisy – 5, rue du Prieuré**
- **Maternelle Ste Marie – Rue du Colonel Armand**
- **Elémentaire Ste Marie – rue du Colonel Armand**
- **Maternelle St Michel – 18, bd St Michel des Sablons**
- **Elémentaire St Michel – 18, bd St Michel des Sablons**
- **Maternelle Ste Thérèse – 11, rue de Toulouse**
- **Elémentaire Ste Thérèse – 11, rue de Toulouse**



Collèges

- Charcot – 28, rue Le Pomellec
- **Chateaubriand – 26, bd Villebois Mareuil**
- Duguay-Trouin – 5, rue Henri Lemarié
- Surcouf – 19, rue de la Chaussée
- **Moka – 2, av Aristide Briand**
- Sacré Cœur – 16, rue Jeanne Jugan
- Choisy – 3, rue de la Borderie

Lycées

- Jacques Cartier – 31, rue de la Balue
- **Maupertuis – Rue Pierre de Coubertin**
- **Professionnel Maritime – 116, bd des Talards**
- **Institution – 2, rue du Collège**
- **Providence – 2, rue du Collège**

Enseignement supérieur

- IUT – Bd des déportés
- **Centre AFPA – 75 Bd Gambetta**
- **Ecole de Police – 3 rue Roger Vercelet**
- **Ecole de Marine Marchande – 47 rue de la victoire**

Autres

Crèches

- Bel Air – 20, rue de Bel Air
- Paul Turpin – Rue M.L. Barrault
- **Cottages – 12, avenue des Cottages**
- **Découverte – 12, rue du Grand Passage**

Personnes Agées

- **Foyer logement Les Rousses**
- Foyer logement Jean XXIII
- **Foyer logement Maupertuis**
- **Foyer logement E. Renan**
- Hospice Bd du Rosais
- Maison de retraite – 6, bd des Déportés
- Maison de retraite – 32, rue Jeanne Jugan
- Résidence Edilys – 2, allée de la Goélette
- Maison de retraite – 2, allée des Dames de Porcaro
- **Maison de retraite – 14, rue du Plessis**
- Maison de retraite – 2, allée des Jardins Ste Anne
- Maison de retraite – 13, rue des Ecoles

Etablissements spécialisés

- IME Pouparderie
- IME des Hautes Roches

Etablissement pénitentiaire

- **Maison d'arrêt – Rue Emile Brindjenc**

Equipements culturels et animation

- **Centre départemental de l'Action Social, 24 avenue Moka**

Musées

- **Tour Générale**
- **Tour Solidor**
- **Limouelou**

Médiathèque

- **La grande passerelle - 2, rue Nicolas Bouvier**

Théâtres/Cinéma

- **Théâtre Saint-Servan**
- **Théâtre Chateaubriand – Intra Muros**
- **Cinema le Vauban**

Aquarium

- **Aquarium de Saint Malo**

Casino

- **Casino Barrière**

Salles

- **Espace Duguay Trouin**
- **Salle Sainte Anne**
- **Maison des associations – rue Ernest Renan**
- **Espace Polyvalent du Gd Domaine – Rue de l'Achille**
- **Maison de Quartier Château Malo – 5, rue P. Cézanne**
- **Salle de Quartier Guymauvière – Rue des Bleuets**
- **Salle de Quartier Espérance – Rue F. Renault**
- **Salle Polyvalente de la Madeleine – Av. des Comptoirs**
- **Salle François Lemarié – Rue Abbé Lorin**

Lieux de cultes

- **Cathédrale - Intra-Muros**
- **ND des Grèves - Place de Rocabey**
- **Sainte-Croix - Saint-Servan**
- **Paramé**
- **Rothéneuf**
- **Saint-Ideuc**
- **Château -Malo**
- **St Jean l'Evangéliste - Bellevue**
- **St François Xavier - Découverte**
- **Chapelle Ste Anne 10 - Rue Jean XXIII**
- **Eglise réformée de France - Place Charcot**
- **Temple des Témoins de Jéhovah - Av. de Brocéliande**

Hypermarchés et supermarchés

- **Carrefour et galerie marchande**
- **Carrefour City – Intra-muros**
- **Carrefour Market Saint Malo Pasteur**
- **Leclerc**
- **CC La Découverte**
- **Intermarché Rocabey**
- **Ecomarché de l'Espérance**
- **Netto Bellevue**
- **LIDL rue d'Alsace**



Equipements sportifs

- **Stade Marville – Avenue de Marville**
- **Stade Henri Lemarié – Rue Henri Lemarié**
- **Stade Francis Lemarié – Château-Malo**
- **Hippodrome – Rue Jean-Pierre de Triquerville**
- **Vélodrome – Rue Laënnec**
- **Bellevue – Rue Descartes**
- **Jacques Cartier – Avenue de la Borderie**
- **Tennis de Rothéneuf – rue du Cdt L'Herminier**
- **Rocabey – Avenue Théodore Botrel**
- **Centre de Tir – La Gilbardais**
- **Salle de Rocabey – Bd Théodore Botrel**
- **Salle du Naye – Terre-plein du Naye**
- **Salle de Surcouf – Rue de la Chaussée**
- **Salle de Bellevue – Rue Descartes**
- **Salle Duguay-Trouin – Rue Henri Lemarié**
- **Salle des Cottages – Avenue des Cottages**
- **Salle Charcot – Rue Le Pomellec**
- **Salle de la Découverte – Rue du Grand Passage**
- **Salle du Panier Fleuri – Rue de Bonneville**
- **Salle de l'Islet – Rue de Triquerville**
- **Salle de la Gentillerie – Bd du Rosais**
- **Salle de Trianon – rue de la Nation**
- **Salle de Marville – 22, avenue de Marville**
- **Salle d'athlétisme – 22, avenue de Marville**

Equipements touristiques

Hôtels

- **Alexandra – 138, bd Hébert**
- **L'Armor – 8, rue R. Schuman**
- **Bed and Breakfast – Av. Du Général de Gaulle**
- **Brasserie Armoricaine – 6, rue du Boyer**
- **Brit Hôtel/Le Transat – Rue de la Saulaie**
- **Le Britannic – 1, avenue Louis Martin**
- **Central – 6, Grande Rue**
- **L'Equipe – 14, avenue de Marville**
- **Etap Hôtel – 138/140, bd des Talards**
- **Formule 1 – 28, rue de la Grassinai**
- **France Chateaubriand – 12, place Chateaubriand**
- **Le Cunning'ham – 2, rue des Hauts Sablons**
- **Ibis – Impasse de la Peupleraie**
- **Ibis Plage – 58, chaussée du Sillon**
- **Kyriad – 49, chaussée du Sillon**
- **Porte Saint-Pierre – 2, place du Guet**
- **Le Derby – 28, avenue Pasteur**
- **Le Louvre – 2/4, rue des Marins**
- **Limoëlou – Place du Canada**
- **Manoir Grassinai – 11, rue de la Grassinai**
- **Mascotte – 76, chaussée du Sillon**
- **Mercure – 36, chaussée du Sillon**
- **Noguette – 9, rue de la Fosse**
- **Océania – 2, rue J. Loth**
- **Pomme d'Or – 4, place du Poids du Roy**
- **La Poste – 8, rue Godard**
- **La Rotonde – 1, bd Chateaubriand**
- **Thermes Marins – 100, bd Hébert**
- **Univers – 10, place Chateaubriand**



Campings

- Camping de la cité d'Alet – Saint-Servan
- Camping du Nicet – Avenue de la Varde
- Camping les Nielles – Avenue J. Kennedy
- Aire d'accueil Camping-cars des Ilôts – Avenue de la Guimorais
- Domaine de la Ville Huchet
- Camping de la Fontaine

Centres de vacances

- **Auberge de Jeunesse – 37, av RP Umbrich**
- Centre de Vacances d'Air France – 16, rue J. Hesry
- Centre de Vacances L'Aurore – La Goëletterie

Etablissement de soins

Hôpital

- **CH Broussais, avenue de la Marne**
- Clinique de la côte d'Emeraude, rue Maison neuve

Centre de secours et d'urgence

- **Hôtel de police, Boulevard Théodore Botrel,**
- **Ecole de Police, Boulevard Théodore Botrel**
- **Sous-préfecture, rue Roger Vercel**
- Gendarmerie,
- **SDIS, 5 avenue Louis Martin**



Le tableau ci-dessous reprend la capacité d'accueil par type d'établissement à l'échelle du territoire communal :

Type d'établissement	Etablissement	capacité d'accueil
Etablissement scolaire	Ecoles élémentaires et maternelles	4660
	Collège	4025
	Lycées	5595
	Enseignement supérieur	>1466
Autres	Crèches	137*
	Personnes Agées	1109
	Etablissements spécialisés	>160
	Etablissement pénitentiaire	110
Equipements culturels et animation	Musées	171
	Médiathèque	
	Théâtres/Cinéma	2085
	Aquarium	1060
	Casino	1600
	Salles	5300
Lieux de cultes		>5226
Hypermarchés et supermarchés		14320
Equipements sportifs		7777*
Equipements touristiques	Hôtels	6233
	Campings	700
	Centres de vacances	559



LE PRISME DE RECHERCHE STRATÉGIQUE DE L'ALÉA EN ÎLE-DE-FRANCE

WORLD IN CONTINUITY

PROFILS	INDICATEURS	INDICATEURS
1001	1001	1001
1002	1002	1002
1003	1003	1003
1004	1004	1004
1005	1005	1005
1006	1006	1006
1007	1007	1007
1008	1008	1008
1009	1009	1009
1010	1010	1010
1011	1011	1011
1012	1012	1012
1013	1013	1013
1014	1014	1014
1015	1015	1015
1016	1016	1016
1017	1017	1017
1018	1018	1018
1019	1019	1019
1020	1020	1020
1021	1021	1021
1022	1022	1022
1023	1023	1023
1024	1024	1024
1025	1025	1025
1026	1026	1026
1027	1027	1027
1028	1028	1028
1029	1029	1029
1030	1030	1030
1031	1031	1031
1032	1032	1032
1033	1033	1033
1034	1034	1034
1035	1035	1035
1036	1036	1036
1037	1037	1037
1038	1038	1038
1039	1039	1039
1040	1040	1040
1041	1041	1041
1042	1042	1042
1043	1043	1043
1044	1044	1044
1045	1045	1045
1046	1046	1046
1047	1047	1047
1048	1048	1048
1049	1049	1049
1050	1050	1050
1051	1051	1051
1052	1052	1052
1053	1053	1053
1054	1054	1054
1055	1055	1055
1056	1056	1056
1057	1057	1057
1058	1058	1058
1059	1059	1059
1060	1060	1060
1061	1061	1061
1062	1062	1062
1063	1063	1063
1064	1064	1064
1065	1065	1065
1066	1066	1066
1067	1067	1067
1068	1068	1068
1069	1069	1069
1070	1070	1070
1071	1071	1071
1072	1072	1072
1073	1073	1073
1074	1074	1074
1075	1075	1075
1076	1076	1076
1077	1077	1077
1078	1078	1078
1079	1079	1079
1080	1080	1080
1081	1081	1081
1082	1082	1082
1083	1083	1083
1084	1084	1084
1085	1085	1085
1086	1086	1086
1087	1087	1087
1088	1088	1088
1089	1089	1089
1090	1090	1090
1091	1091	1091
1092	1092	1092
1093	1093	1093
1094	1094	1094
1095	1095	1095
1096	1096	1096
1097	1097	1097
1098	1098	1098
1099	1099	1099
1100	1100	1100

ANNEXE B – Cartographie de l'aléa





■ Aées littorales
■ Aées littorales à risque récurrent
■ Aées littorales à risque ponctuel
■ Aées littorales à risque exceptionnel



DHI
 11, rue de la République
 91000 Evry-Courcouronnes



ANNEXE C – Cartographie des enjeux



Plan de Prévention des Risques Littoraux de Saint-Malo

Enjeux

